

Le lundi 21 juin 1999



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 47

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. LAURENDEAU, *président du Comité des subsides*, dépose le rapport du Comité pour le 17 juin 1999, que voici :

EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes :

23.1 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas UN MILLION TROIS CENT QUARANTE-NEUF MILLE CINQ CENTS DOLLARS pour L'ÉNERGIE ET LES MINES :

ADMINISTRATION ET FINANCES..... 1 349 500,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

23.2 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas NEUF MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS pour L'ÉNERGIE ET LES MINES :

ÉNERGIE ET RESSOURCES MINIÈRES..... 9 493 400,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

23.3 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas TROIS MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-TROIS MILLE CENT DOLLARS pour L'ÉNERGIE ET LES MINES :

PROGRAMMES DE SOUTIEN À L'INDUSTRIE 3 563 100,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

23.4 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas DEUX CENT VINGT-QUATRE MILLE CENT DOLLARS pour L'ÉNERGIE ET LES MINES :

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS 224 100,00 \$

Le lundi 21 juin 1999

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

Il est fait rapport de ces résolutions.

Le rapport est déposé, et le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.

M. CUMMINGS, *ministre des Ressources naturelles*, fait une déclaration au sujet des feux de forêts dans la province.

M. STRUTHERS fait des observations sur la déclaration.

M. PITURA, *ministre des Services du gouvernement*, fait une déclaration au sujet des programmes et des activités du ministère visant à venir en aide aux Manitobains et Manitobaines qui ont été victimes de l'inondation du printemps dernier dans l'ouest de la province.

M. STRUTHERS fait des observations sur la déclaration.

M. le *ministre* TWEED, au nom de Monsieur le *ministre* ENNS, dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée – budget des dépenses ministérielles pour 1999-2000 – Agriculture.
(document parlementaire n° 155)

M. le *ministre* TOEWS dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée – budget des dépenses ministérielles pour 1999-2000 – Justice.
(document parlementaire n° 156)

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, MM. MCALPINE, ROBINSON et HELWER, M^{me} MIHYCHUK ainsi que M. ROCAN font des déclarations de députés.

Sur la motion de M. HELWER, il est ordonné :

QUE la composition du Comité permanent des services publics et des ressources naturelles soit modifiée comme suit :

Le mardi 22 juin 1999, à 10 heures :

M. le *ministre* RADCLIFFE remplace M^{me} la *ministre* MCINTOSH.

Le lundi 21 juin 1999

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, il est convenu, pour le lundi 21 juin 1999, de ne pas procéder à l'examen des affaires émanant des députés.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, il est convenu que, dans la matinée du jeudi 24 juin 1999, auraient lieu deux périodes distinctes réservées aux affaires émanant des députés.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, l'ordre d'examen des budgets, prévu dans le document parlementaire n° 110 déposé le 11 mai 1999, et modifié par la suite, est modifié de nouveau de façon à ce que, le lundi 21 juin 1999, l'examen du budget du ministère de la Consommation et des Corporations ait lieu à l'Assemblée immédiatement après celui du Conseil exécutif et que l'examen du budget du ministère de la Voirie et du Transport ait lieu dans la salle 255 immédiatement après celui de l'Assemblée législative.

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité.

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

La présidente,

Louise Dacquay